

ARRONDISSEMENT

D'ARGENTEUIL

COMMUNE
D'ERMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT**SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2023***L'an deux mille vingt-trois, le quinze du mois de décembre à 19 H 00***OBJET : AFFAIRES GENERALES****Modification du tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **8 décembre 2023**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

N°2023/186**Présents :**M. Xavier HAQUIN, *Maire*M. BLANCHARD, Mme CABOT, M. NACCACHE, Mme MEZIERE,
M. LEDEUR, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES, Mme CHESNEAU
MUSTAFA, *Adjoint au Maire*M. CARON, M. ANNOUR, Mme DEHAS, Mme GUTIERREZ,
Mme BENLAHMAR, M. GODARD, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE,
M. LAROZE, Mme YAHYA, M. KEBABTCHIEFF, Mme DE CARLI,
M. KNOBLOCH, Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE,
M. JOBERT, Mme BARIL, M. MELO DELGADO, M. BAY, *Conseillers
Municipaux***Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est
de 35 (la condition de
quorum est de 18 membres
présents).

Mme DUPUY	(pouvoir à M. NACCACHE)
M. KHINACHE	(pouvoir à M. HAQUIN)
Mme DAHMANI	(pouvoir à M. ANNOUR)
Mme LEMARCHAND	(pouvoir à Mme DE CARLI)
Mme APARICIO TRAORE	(pouvoir à Mme CABOT)
Mme GUEDJ	(pouvoir à Mme DEHAS)
Mme LAMBERT	(pouvoir à Mme CHESNEAU MUSTAFA)

Déposée en Sous-Préfecture le : 18/12/23

Publiée le : 19/12/23

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. KNOBLOCH** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy –Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :
AFFAIRES GENERALES
Modification du tableau des effectifs

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L. 332-8 et L. 332-14 ;

VU le tableau des effectifs du personnel de la Commune ;

VU le budget communal ;

VU l'avis de la Commission Affaires Générales, Finances du 7 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'adapter ledit tableau aux besoins en personnel des différents services,

Nombre	Emploi	Catégorie	Grades	Motifs de création
1	Enseignant en piano à temps complet (20h/20h – 100%)	B	Assistant d'enseignement artistique ; Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe ; Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	Transformation de poste
1	Enseignant en piano-jazz à temps non complet (5h/20h – 25%)	B	Assistant d'enseignement artistique ; Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe ; Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	Ajustement des heures
1	Enseignant en guitare à temps non complet (7h/20h – 35%)	B	Assistant d'enseignement artistique ; Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe ; Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	Ajustement des heures

Soit 3 postes

Nombre	Catégories	Grades	Motifs de création
3	B	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	Avancement de grade
3	C	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Avancement de grade
7	C	Agent de maîtrise principal	Avancement de grade
3	C	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Avancement de grade
3	C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Avancement de grade
1	B	Animateur principal de 1 ^{ère} classe	Avancement de grade
3	C	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	Avancement de grade
1	C	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (56.5%)	Avancement de grade
1	B	Educateur des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe	Avancement de grade

Soit 25 postes,

**Après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **PRÉCISE** que pour les postes d'Enseignant à temps non complet et à temps complet exerçant au Conservatoire, les candidats devront être titulaires d'un diplôme d'Etat dans la discipline et/ou d'une expérience dans le domaine de l'enseignement musical ;

- **DÉCIDE** que les emplois susvisés, de catégorie B ou C, pourront être pourvus par des agents contractuels, en l'absence de fonctionnaires, et ce dans le cadre de l'article L. 332-14 du Code Général de la Fonction Publique (contrat à durée déterminée maximale d'un an, renouvelable dans la limite d'une durée totale de deux ans) ;
- **PROCEDE** aux dites créations de postes ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Collectivité.



Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Conseiller départemental du Val d'Oise,
Xavier HAQUIN**